



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

**Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR830 1035  
« Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »  
Réunion du 16 décembre 2010**

La réunion est présidée par M. le Sous-Préfet d'Issoire, Bruno ANDRE

Présents :

ANDRE Bruno	Sous-Préfecture d'ISSOIRE
ARCHIMBAUD René	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
BARTHELEMY Benoit	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
BARTHOMEUF Serge	Maire de la commune de SAINT-GERVAZY
BAUDRY Christian	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement – DREAL Auvergne
BESSION Jean-Louis	Maire de la commune de GIGNAT
BIANCO René	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme
CHAMBONNIERE Julien	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme -DDT
CHASSANY Georges	Maire de la commune du BROC – Vice président de la Communauté de Communes Issoire Communauté
CHAZALON Robert	Mairie SAINT-HERENT
CORDONNIER Stéphane	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne - CEPA
CORNY Anne	Mairie SAINT-NECTAIRE (conseiller municipal)
COZ Martine	Mairie OLLOIX (conseiller municipal)
DE MONTARD Chantal	Mairie DALLET (conseiller municipal) - Communauté de Communes Mur es Allier
DEMICHELIS Cyrille	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - ONEMA
DENOUEIX Céline	Communauté de Communes Clermont Communauté
DOLLAT Georgette	Mairie LEMPDES (adjointe environnement)
GEORGES Céline	Mairie ROMAGNAT
LAGARDE Maguy	Maire de la commune de SAINT-FLORET
LEGAY Christophe	Mairie ROMAGNAT
MARTIN Jean-Noël	Mairie CHAMPEIX (conseiller municipal)
MATHEVON Aurélien	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)
MAZAUBERT Sandrine	Communauté de Communes Ardes Communauté
MESBAUER Michel	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - ONCFS
MOREAU Camille	Communauté de Communes Couze Val d'Allier
MOULIN Michel	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme - DDT
PONT Lionel	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNRVA - Réserves naturelles des sagnes de la Godivelle et du rocher de la jaquette
PORCHEREL Hugues	Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Puy-de-Dôme
POUVARET Sylvain	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne - CEPA
ROUX Bernadette	Mairie ROMAGNAT (adjointe)

SAMSON Bruno  
TOURLONIAS Denis  
VEYSSIERE Gérard

Mairie CURNOLS (conseiller municipal)  
Mairie la ROCHE-BLANCHE (1er adjoint)  
Mairie VEYRE-MONTON (adjoint)

Excusés : Office National des Forêts Auvergne Limousin,  
Mairie CURNON d'Auvergne

Mme. le Maire de St-Floret rappelle l'intérêt de préserver le patrimoine naturel et l'implication de sa commune dans ce sens. M. le Sous-Préfet introduit la réunion en présentant l'ordre du jour : bilan des actions, proposition d'actions 2011 et débats sur la valorisation pédagogique des sites. M. le Sous-Préfet remercie Mme. le Maire pour les conditions d'accueil et donne la parole à M. Cordonnier du CEPA pour la présentation des aspects techniques.

### **1. Remarques du Comité de pilotage sur les actions 2010**

- ***Exonération de la taxe foncière***

La structure animatrice fait part de difficultés dans l'application de cette exonération pour les parcelles engagées en MAEt. Cette difficulté est liée à une mauvaise connaissance de la procédure administrative à suivre. La DDT confirme que l'engagement MAEt est équivalent à celui de la charte Natura 2000. M. le Sous-Préfet propose que les services de l'Etat (services instructeurs de Natura 2000 et services fiscaux), précisent à la structure animatrice (CEPA) la procédure à appliquer pour que cette exonération puisse se mettre en œuvre.

- ***Contrat Natura 2000***

Le CEPA remercie la commune de Gignat pour son aide dans la négociation foncière complexe du contrat Natura 2000 en cours (90 parcelles, 25 ha). La DDT précise que le montant de ce contrat est important (112 000 euros sur 5 ans). L'ONCFS signale l'importance de restaurer les murets pour limiter l'érosion des sols, mais cette action n'est pas éligible au titre des contrats Natura 2000, et donc non prévue pour l'instant. Il faudrait rechercher d'autres moyens d'action pour la restauration des murets.

- ***Charte Natura 2000***

Le CEPA souligne la difficulté pour la mise en place des chartes liée à un foncier particulièrement morcelé sur ce site Natura 2000 (ancien terrain viticole non remembré). Le travail de 2010 sur le Lembronnais a abouti à peu de résultats et le CEPA propose donc de réduire l'animation consacrée à ce volet en ciblant uniquement quelques grandes parcelles.

La commune de Dallet propose d'étudier la mise en place de la Charte Natura 2000 sur la parcelle communale qui la concerne.

- ***Étude pastoralisme***

Une restitution de cette étude est prévue en 2011 auprès des acteurs du territoire du Grand Clermont.

- **Budget**

La DDT demande des précisions sur le budget de la vallée des Saints. La structure animatrice précise que ce sont des crédits au titre des ENS qui ont été mobilisés pour la vallée des Saints mais que des crédits Natura 2000 ont permis de compléter le sentier de découverte au niveau des sources de Bard situées hors de la zone ENS mais intégrées au circuit de randonnée.

M. le Sous-Préfet demande des précisions sur la partie « mise en œuvre » du budget. Il s'agit du suivi technique et financier du programme, le suivi des procédures (ex : réunions décret étude d'incidence), de la concertation locale (ex : rencontre des propriétaires pour la charte Natura 2000...). Le CEPA propose de baisser ce budget au profit des actions de valorisation pédagogique fortement demandées par les élus locaux. Il rappelle qu'il y a 3 sources de financement principales pour Natura 2000 :

- un budget « contrat agricole » au travers des MAET (Etat + Europe)
- un budget « contrat N2000 » pour des travaux (ex : clôture en 2010) (Etat+Europe)
- Un budget « animation de la mise en œuvre » pour les autres actions (communication, étude scientifique, réunions, charte Natura 2000...) (Etat).

Le budget est présenté par type de poste de dépenses (gestion, communication...) et non par type de dépenses (fonctionnement/investissement) ou par type de frais (frais de personnel, frais de sous-traitance).

## **2. Remarques du Comité de pilotage sur la gestion proposée pour 2011**

- **Espèce invasive**

Le CEPA souligne l'apparition récente du Sénéçon du Cap (plante invasive) sur ce site Natura 2000 (Puy de Crouel, Côte de Neschers, Puy de Mardoux) et plus généralement son extension en Auvergne. Cette espèce s'étend à partir des réseaux routiers. Ce problème n'était pas présent en 2001, il ne figure donc pas dans le document d'objectifs. Avant de mettre en place un contrat N2000 pour réduire sa présence, le COPIL propose d'abord de valider une fiche action « espèces invasives » qui devra être présentée à la prochaine réunion. Cette fiche constituera un avenant au Docob. Le contrat ne pourra donc être élaboré qu'en 2012. Il faudra situer les sites, quantifier cette invasion, et prévoir la sensibilisation des sociétés autoroutières. (Le Sénéçon a son foyer principal le long des autoroutes). Le COPIL demande de prendre en compte dans la fiche les autres espèces invasives (Renouée du Japon...), même si le contrat ne concernera que le Sénéçon du Cap dans un premier temps.

- **Suivi écrevisse**

A la demande de l'ONEMA, il est précisé que cet inventaire sera fait sur les 2 ruisseaux de présence connue de l'espèce (affluent de l'Artière à St-Genès et ruisseau du Couty à St-Hérent), selon la même méthode et avec le même opérateur (Fédération de pêche) que le précédent inventaire. La DDT trouve que le budget des études/suivis est faible (6 000 €). Il est précisé que le budget pour le suivi écrevisse est de 1500 €, que le reste (3 500 €) concerne deux suivis d'orchidées sur les zones de travaux des contrats N2000, et que le volume financier proposé pour les suivis est réduit pour pouvoir financer la valorisation pédagogique.

## **3. Débat sur la valorisation pédagogique des sites**

Le CEPA ouvre le débat sur les priorités à donner sur cette action car de nombreux sites ont été aménagés (5 sites avant le docob en 2001, 13 sites et 50 panneaux en 2010) et aujourd'hui leur entretien devient coûteux. De plus, il risque d'y avoir un effet de saturation.

Sur l'aspect financier, il est rappelé que les sources de financement de l'investissement initial sont multiples (Natura 2000 (Gergovie), collectivité (Monne) mais aussi fonds privés (Danone pour Arvie)...). C'est souvent au niveau de l'entretien des investissements qu'il y a des problèmes de mobilisation de moyens (panneaux vandalisés, balisage manquant, vieillissements naturels des équipements). La DREAL rappelle qu'il y a des lignes financières disponibles pour les sentiers dans le cadre de la mesure 323 D du DRDR (Document Régional de Développement Rural) et des contrats Natura 2000.

Sur l'aspect technique, la responsabilité de l'entretien des sentiers n'est pas toujours bien définie. Ce point doit être amélioré. Le COPIL préférerait moins de sentiers mais bien entretenus plutôt que beaucoup de sentiers mal entretenus. Il est donc proposé de soumettre à discussion la création de nouveaux sentiers et d'analyser l'existant. Pour cela, il faudra informer le COPIL sur l'état des lieux des sentiers existants, diversifier les moyens de communication à moindre coût d'entretien (site internet, plaquette) et mesurer la fréquentation des sites. Il faudra donc poser des éco compteurs car les enquêtes de terrain pour estimer la fréquentation ne sont pas très efficaces. Pour les sites périurbains, la pose d'éco compteurs n'est peut-être pas indispensable car les sentiers sont naturellement très fréquentés.

Les projets de nouveaux sentiers sont réguliers : Sentier de la Chaux longue à St-Gervazy, Gorges de l'Artière à St-Genès Champanelle, Coteau à Romagnat...La demande des collectivités est forte et certaines d'entre elles participent financièrement à leur mise en place (Com.com les Cheires pour les Gorges de la Monne). Ces sentiers permettent aussi d'organiser la fréquentation et de limiter l'impact négatif sur les habitats naturels à préserver.

Sur l'aspect administratif, pour l'instant la création de sentier pédagogique n'est pas soumise à étude d'incidence, ni au titre de Natura 2000, ni au titre de la trame verte et bleue, mais cela pourrait être le cas à travers certains documents plus généraux comme le plan départemental de randonnées pédestres. Au niveau de la responsabilité en cas de problème de sécurité, cela dépend du statut foncier du terrain sur lequel le sentier est implanté (le maire si chemin communal). Si le chemin est privé, une convention avec le propriétaire peut être passée pour le décharger de sa responsabilité.

En conclusion, il est proposé de présenter un bilan plus fin au prochain comité de pilotage, en précisant l'implication des collectivités par rapport à l'Etat, les coûts d'entretien, la fréquentation estimée, les nouveaux projets envisagés. La structure animatrice doit rester en appui pour le montage des projets mais il faut rechercher la pluralité des financements. Pour 2011, le COPIL valide l'affectation budgétaire des crédits Natura 2000 proposée sur ce volet communication.

Après avoir remercié les participants, le Sous-Préfet clôt la réunion.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Sous-Préfet d'Issoire,

Bruno ANDRE

